

# Les contrats-programmes en attente

POLITIQUE CULTURELLE Le gouvernement a reporté d'une semaine sa décision

On attendait avec curiosité ce qui allait ressortir du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de ce mercredi. Parmi les points à l'ordre du jour se trouvait en effet la « mise en œuvre du décret du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de la scène » concernant les Contrats-Programmes 2018-2022.

Attente déçue puisque le gouvernement a seulement demandé à la ministre « de pouvoir consulter les actes préparatoires au dossier, à savoir les avis des instances. » Le cabinet Greoli précise que ceux-ci ont été transmis le jour même au gouvernement « dans un souci de totale transparence. » Le point est dès lors reporté au gouvernement de mercredi prochain.

Pendant ce temps, les voix des déçus continuent à se faire entendre. Mercredi midi, sur la Première, le débat du jour rassemblait la ministre Alda Greoli et Patrick Chaboud, directeur du Magic Land Théâtre qui fait partie des exclus du nouveau plan. Hormis le fait que les deux interlocuteurs allaient se revoir vendredi au cabinet, on n'aura pas appris grand-chose, l'un arguant de sa longévité et de son succès populaire, l'autre rappelant le processus au terme duquel les décisions ont été prises.

Pour le reste, si de très nom-

breux théâtres, compagnies et autres associations ou institutions sont heureux de leur situation et le font savoir, c'est surtout la voix des déçus qu'on entend. Mais pour la première fois, on les entend tous au même moment. Par le passé, depuis la mise sur pied du système des contrats-programmes, ceux-ci démarraient (et se terminaient) en fonction de la date à laquelle la demande avait été introduite. Tel théâtre pouvait donc voir son contrat démarrer le 1<sup>er</sup> mars 2002 tandis que tel autre était reconnu à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2004.

Il n'était pas rare qu'un théâtre, une compagnie, une association qui apprenait que le rapport de l'instance d'avis lui était défavorable fasse jouer ses appuis politiques pour se tirer d'affaire. On a ainsi connu, dans divers secteurs, certains cas recueillant régulièrement des avis défavorables et continuant pourtant à voir leur contrat-programme renouvelé au fil du temps.

## Vision globale du secteur

En remettant l'ensemble du système à plat pour faire démarrer tous les contrats-programmes à la même date, Alda Greoli a pris le risque de subir les foudres, non pas d'un seul déçu à la fois mais de tous les déçus en même temps. Mais elle donne aussi pour la première fois une vision globale du secteur renvoyant certains arguments dos à dos. L'exemple de

Schaerbeek est frappant à cet égard. Trois théâtres y sont déçus par leur contrat-programme. Le Magic Land qui en est exclu, la Balsamine dont la subvention diminue et Océan Nord qui reçoit une petite augmentation, bien en deçà de celle espérée. Il ne nous appartient pas de dire si cela est juste ou non. Mais on peut constater que ces trois théâtres sont aussi différents qu'il est possible : le Magic Land revendique haut et fort son côté humour populaire, la Balsamine développe un travail pointu parfois à la lisière de l'expérimental tandis qu'Océan Nord combine un important travail sur le quartier avec des créations de haut vol.

Dire comme le proclament certains qu'on aurait voulu tuer le théâtre populaire ou le théâtre de création ou le théâtre expérimental n'a pas beaucoup de sens si on regarde la liste des déçus se recrutant dans toutes ces catégories et bien d'autres. Même chose en ce qui concerne la répartition par région. Depuis vendredi, nous avons reçu des lettres de protestation de théâtre, de compagnies ou de secteurs entiers en provenance de Namur, du Luxembourg, de Charleroi, de Liège, de Mons, de Tournai, de Bruxelles... Dans les mêmes régions, les mêmes secteurs, les mêmes types d'activité, d'autres sont heureux d'être maintenus, augmentés ou reconnus pour la première fois. ■

JEAN-MARIE WYNANTS